

des Princes &c. Septembre 1752. 187

Qui qu'irrité de l'écart d'une partie de son Trou-peau, n'oppose à cet outrage que sa patience, son silence, sa charité; Nous, SIRE, qui prévoyons ce que la Religion va souffrir d'une insulte faite au caractère & à la personne d'un de ses plus respectables Ministres, pouvons-nous nous dispenser de représenter à Votre Majesté les suites d'une imputation si atroce, répandue par toute la France, & consignée dans un monument authentique. Que penseront les Peuples, & que respecteront-ils désormais, si ceux, qui sont préposés pour les contenir dans la subordination, leur donnent eux-mêmes l'exemple de l'indocilité; s'ils s'érigent en Censeurs & en Maîtres de celui dont ils devoient être les Disciples dans l'ordre de la Religion, & s'ils vont jusqu'à attaquer la Chaire sacrée à laquelle Jésus-Christ les a immédiatement soumis, jusqu'à entreprendre de condamner & de flétrir leur Pasteur, qu'ils doivent honorer & respecter, & jusqu'à se précipiter eux-mêmes dans le péril du Schisme, en l'accusant d'en être le Fauteur? Quel triomphe d'ailleurs pour les libertins & pour les prétendus esprits forts, qui, toujours prêts à secouer le joug de la Religion, profitent avec empressement des moindres occasions pour décrier, pour avilir l'autorité de ses Ministres! Effrayés, comme nous devons l'être, du danger auquel est exposée une des plus nobles portions du Royaume de Jésus-Christ, nous recourons, SIRE, avec confiance à Votre Majesté. Nous sommes persuadés que dans sa sagesse & sa prudence, elle trouvera un prompt remède à un événement aussi affligeant. Elle le peut d'un seul mot, en supprimant & annullant cet injurieux Arrêté, & en effaçant par son autorité Souveraine jusqu'au souvenir, s'il est possible, d'un caractère aussi injurieux. C'est ce qu'ont l'honneur de vous demander, SIRE, avec les plus vives instances,